



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
CULTURE – EMTD - Formation Incendie - ALFAPRIS

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2024-027 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024 du BA Actions culturelles,

VU la proposition de l'entreprise ALFAPRIS,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir la formation à la manipulation des extincteurs et à la sécurité incendie pour les personnels de l'EMTD de la Ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du BA Actions culturelles, en date du 10/04/2024,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise ALFAPRIS, sise 6, Rude de Pérignat 63800 COURNON D'AUVERGNE, est retenue pour la formation à la manipulation des extincteurs et à la sécurité incendie pour les personnels de l'EMTD de la Ville de Royat, pour un montant **1 080.00 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le devis sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- ALFAPRIS
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 20/08/2024

Le Maire,
Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



SAS ALFAPRIS

6, rue de Pérignat
63800 Cournon-d'Auvergne
FRANCE

☎ 06 07 59 74 45
contact@alfapris.fr

DEVIS

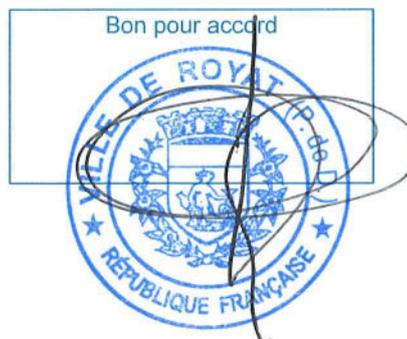
Numéro DEV002699

MAIRIE DE ROYAT
46 Boulevard Barrieu
63130 Royat
FRANCE

Paiement par Virement
Durée de validité: 30 jours

Désignation	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	% TVA
SSIAP 1	1.00	UNI	1 080.00		1 080.00	

Formation Incendie Qualifiante 67h
Du 18 au 29 Novembre 2024
COURNON d'AUVERGNE



Total HT Net	1 080.00
Total TVA	0.00
Total TTC	1 080.00
Net à payer en EUR	1 080.00

SAS au capital de 2 000.00 EUR - RCS : Roanne - Siret : 82539203800022 - APE : 8559A - ID TVA : FR90 825392038

Pas d'escompte pour paiement anticipé, passée la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012).